

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUIN 2010

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	19
Procurations	03
Absents	08
Votants	22
Convoqués le 26/05/2010	
Affiché le 09/06/2010	

L'an deux mille dix et le premier juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents :

M. HELLE, Mme BOUFFARTIGUE, Mme GRANDET, M. COT, Mme TEMPESTA, M. VIGNES, Mme LIBERATI, M. TURREL, Mme LIBRET-LAUTARD, M. BENARFA, Mme LAUTRE, M. BARRAU, M. DORET, Mme GOUBELET, M. AYCAGUER, M. MASSIP-PAILHES, M. PONS.

Procurations : M. BROS donne procuration à M. HELLE, Mme LAUTRE donne procuration à Mme GRANDET, Mme GOUBELET donne procuration à M. TURREL.

Absents excusés : M. BROS, M. BENARFA, Mme LAUTRE, M. DORET, Mme GOUBELET.

Absents: M. BENAC, M. PEDRO et M. BARDOU.

La séance est ouverte à 19h.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance.

M. TURREL est désigné pour être secrétaire de séance.

Votants : 22 - Pour : 22 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

2. Demande de mise à disposition d'un préfabriqué à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter le Conseil Général pour la mise à disposition d'un préfabriqué à l'école élémentaire.

Jusqu'à présent la notification de l'Inspection d'Académie quant à la décision d'ouvrir une classe suffisait au Conseil Général pour instruire la demande ; désormais une délibération du Conseil Municipal est également obligatoire.

Votants : 22 - Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

3. Pass foncier.

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent Conseil Municipal un Pass foncier avait été accordé à un couple d'enseignant sur le lotissement de Pyrène chemin de las Peyreres ; le permis d'aménager tardant à sortir, le couple a été contraint de changer de terrain pour ne pas perdre le bénéfice du dispositif Pass foncier. Aussi c'est désormais impasse des coquelicots que leur projet verra le jour ; le montage financier reste le même.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur ce changement.

Votants : 22 - Pour : 22 - Contre : 0 - Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

Séance levée à 19h15

Le secrétaire de séance

Denis TURREL



Le Maire

Guy HELLE

